



Communiqué de presse

Nouvelle convention collective ratifiée entre le gouvernement du Nunavut et l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut

Iqaluit (Nunavut), le 5 juin 2025. — Le gouvernement du Nunavut et l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut annoncent la ratification d'une nouvelle convention collective aux termes d'un processus de négociation collaboratif.

La nouvelle convention, en vigueur du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028, comporte plusieurs dispositions importantes pour renforcer le recrutement et le maintien en poste du personnel enseignant et pour favoriser l'excellence éducative au Nunavut. Parmi les faits saillants, mentionnons une majoration salariale de 9 % à compter du 1^{er} juillet 2025; suivie d'une autre majoration de 3 % à compter du 1^{er} juillet 2026, et enfin d'une majoration de 3 % à compter du 1^{er} juillet 2027, ceci afin d'assurer une rémunération concurrentielle. En outre, les enseignantes et enseignants du Nunavut seront désormais admissibles à une prime de service continu — comme c'est le cas pour les autres fonctionnaires du gouvernement du Nunavut — en signe de reconnaissance pour leur inestimable engagement à l'égard de la réussite scolaire. De plus, la convention comporte une bonification considérable de la prime de connaissances linguistiques en inuktitut afin de promouvoir le rôle essentiel de cette profession dans la revitalisation de la langue et la préservation de la culture.

« Le gouvernement du Nunavut reconnaît le professionnalisme et le dévouement de l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut et l'engagement panterritorial des pédagogues à créer un environnement d'apprentissage stable pour favoriser un enseignement de qualité supérieure à l'ensemble de ses élèves, a déclaré l'honorable David Akeeagok, ministre des Ressources humaines. La ratification de cette convention est un grand pas et témoigne de notre engagement commun à soutenir les enseignantes et enseignants et, par conséquent, à renforcer l'éducation au Nunavut. »

« Cette convention reflète notre sincère reconnaissance envers les enseignantes et enseignants qui orientent et inspirent les élèves du Nunavut chaque jour. En majorant leur rémunération, en leur offrant une aide linguistique améliorée et en reconnaissant leurs états de service, nous investissons dans les personnes au cœur de nos écoles » a déclaré le ministre de l'Éducation, Pamela Hakongak Gross. « Nos pédagogues jouent un rôle essentiel dans la prestation d'une éducation inclusive et enracinée dans la culture, et cette convention leur fournit l'aide nécessaire pour la poursuite de leurs réussites ».

